Lauzières de Thémines

LETTRES
DE M. L'ÉVÊQUE
DE BLOIS.

FRC 3.19/17 F.
Case FRC 20825

A BLOIS,

Chez J. P. J. MASSON, Libraire et Imprimeur.

M. DCC. XC.

THE NEWBERRY LIBRARY

I LETTRE.

A M. Adam, Chanoine de la Cathédrale.

Vos scrupules, monsieur, ne peuvent que m'édifier; et quand il s'agit de paroles et de sermens, les plus fideles sont les plus difficiles à s'engager.

Le serment civique, prêté le 4 Février dans l'assemblée nationale, y fit naître quelques observations. Plusieurs personnes penserent que l'obligation, *de maintenir la constitution de tout son pouvoir*, obligeroit contre la nation elle-même en cas de changement. On leur observa que la même puissance peut édifier et détruire, que la loi de la veille peut n'être plus celle du lendemain; mais que la fidélité à la nation consiste à suivre toujours la nation et à varier avec elle.

Un prélat parut d'abord faire dépendre son serment *de l'espérance que la constitution seroit perfectionnée dans les législatures à venir.* Qu'une constitution soit bonne ou mauvaise, dès qu'elle est le vœu commun, elle devient la regle de chaque citoyen.

En repoussant les explications, l'assemblée nationale s'est dès-lors expliquée clairement.

Elle n'a pas voulu constituer tout le royaume dans une obéissance passive, ni paralyser toutes les facultés, les esprits et les consciences, ni interdire aux assemblées particulieres le vœu de quelques nouvelles loix, ni ordonner d'avance à leurs députés de ne se présenter devant elle, comme chez les Locriens, qu'en posture de criminels, et la corde au cou *.

L'assemblée n'a pas voulu dépouiller la postérité de sa propriété. L'avenir appartient aux générations futures qui auront les mêmes droits que les précédentes, et les testamens des législateurs, des rois et des nations ne sont pas inviolables : tant de choses antiques viennent de périr, tant de choses présentes ne seront pas immortelles.

Les changemens ne sont pas toujours l'effet d'une commotion soudaine : les discussions, les réclamations & les vœux les annoncent. *Si quiconque osé parler est écrasé dans l'instant même*, dit un des oracles ** du temps, *où seront ceux qui voudront l'imiter ; et quel sera l'organe de la généralité, quand chaque individu gardera le silence.*

En fait de gouvernement, chacun peut avoir ses spéculations & ses romans. Si l'on avoit à construire à neuf, l'on feroit une

* Demosth. advers. Tim. pag. 749.

** Rousseau, lettr. neuvieme.

république, une utopie, un empire d'après ses plans ; mais quand l'édifice est bâti, on peut sans le détruire proposer des réparations ou des embellissemens.

Les fondemens de l'état sont les mêmes dans tous les gouvernemens. . . . . .

Quand il s'agit ensuite de composer diverses formes de gouvernement, on ne peut éviter de peser séparément les avantages & les inconvéniens de chacun ; c'est ce que je crois avoir fait avec impartialité. Tout balancé, j'ai donné la préférence au gouvernement de mon pays : cela étoit naturel et raisonnable ; on m'auroit blâmé si je ne l'eusse pas fait. Mais je n'ai point donné l'exclusion aux autres gouvernemens ; au contraire, j'ai montré que chacun avoit sa raison qui pouvoit le rendre préférable à tout autre selon les hommes, les temps et les lieux *.

Les raisonnemens, les systêmes et la conduite sont des choses distinctes ; le juge est emporté par la pluralité, et l'arrêt qu'il improuve devient sa loi. Chacun selon l'importance qu'il met aux discussions politiques, est plus ou moins content de ce qu'il voit. Mais sous quelque forme de gouvernement qu'on vive, l'ordre établi est la regle de l'homme raisonnable et religieux. Les disciples de Jesus-Christ ont ordre positif de leur maître, de respecter toutes les

* Rouss. lettr. sixieme.

majestés dans un, dans plusieurs, ou dans la multitude. Quand ils arrivent quelque part, c'est d'autant moins pour disputer sur la politique et les constitutions, que si leur doctrine étoit fidélement suivie, les mœurs regneroient; et dès-lors tous les gouvernemens seroient indifférens.

La premiere partie du serment * réclame ce qui est dû à la puissance publique et à la loi: c'est le dogme fondamental de toutes les sociétés.

La seconde partie ** ne parle pas d'une puissance quelconque, ni de la loi en général, qui ne sont autre chose que la force et la justice, mais de telle puissance & de telle constitution en particulier. Or les puissances sont constituées telles par quelque point fondamental qui leur donne leur caractere.

Si l'on demandoit à tous ceux qui ont prêté le serment, en quoi consistent la révolution et la constitution de la France; la plupart répondroit que c'est dans l'abolition des ordres et la souveraineté de l'assemblée nationale.

* *Je jure d'être fidele à la nation, à la loi et au roi,*

** *et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décretée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi.*

Un serment civique ne peut pas avoir pour objet un immense catalogue de déclarations et de décrets que beaucoup de gens ne lisent ni ne comprennent, mais seulement quelque point fondamental qui se saisit aisément. Les détails peuvent exciter des sentimens divers de zele, d'indifférence, d'improbation, et même de résistance s'il s'agissoit de ces points où il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et respecter sa conscience plus que l'univers entier.

Si ces mots *maintenir de tout son pouvoir* étoient pressés au vif et littéralement, ils feroient un devoir à chaque citoyen de mettre son ame et son esprit en pleine activité Les parties du royaume qui se croiroient lezées dans quelque point important, seroient tenues de s'opposer au redressement de leurs griefs. Ceux qui ne paient pas le marc d'argent, auroient à soutenir de tout leur pouvoir une exclusion qui les prive de quelques droits.

Il ne vous suffiroit point à vous, monsieur, en votre qualité de bénéficier, de vous laisser dépouiller en silence; il faudroit vous entremettre de tout votre zele pour faire canoniser le principe. Quoique depuis nombre d'années vous dirigiez avec tant de fruit une édifiante communauté, ce ne seroit point assez, dans cette circonstance, de

vous soumettre en gémissant ; il faudroit n'être plus alarmé sur les conseils évangéliques, et professer que c'est avec justice que tant de saints, de grands personnages et tant de siècles ne sont plus d'aucune autorité dans ce moment, et qu'il faut au premier décret se dépouiller de tant de vénération.

Vous sentez combien il est important de détourner de pareilles conséquences par respect pour le législateur. Il ne peut donc pas être question d'une adhésion de cœur et d'esprit, d'une foi aveugle et abandonnée, mais seulement de soumission aux décrets et de décence et de mesures dans les réclamations.

Quand les sermens n'exigent que des qualités communes, ils sont inutiles ; quand il en faut de particulieres, ils sont funestes comme le parjure, s'ils deviennent les sermens de la foule ; ils ne doivent être réservés que pour des places importantes ou des cas singuliers. Ainsi les Grecs, avant la bataille de Platée, jurerent..... *Je ne préfererai point la vie à la liberté ; je n'abandonnerai mes généraux ni vivans ni morts* *. Dans un petit pays, à Sparte, par exemple, où chaque citoyen étoit une colonne de l'état, l'on pouvoit exiger des efforts impossibles dans un grand empire.

* Lyc. contr. Leocrat.

L'on improuve depuis long-temps les sermens en justice des témoins ou des débiteurs. En effet le mensonge et le vol sont incompatibles avec les qualités communes qu'on ne peut refuser à quelqu'un sans l'outrager : on devroit rougir de jurer qu'on n'est ni menteur ni voleur. On peut en dire autant du serment de fidélité ; dès qu'il est insensé de le refuser, il est inutile de l'exiger.

Il regne sur ce point maintenant une fâcheuse ardeur ; on n'a pas l'air de voir le serment comme l'acte le plus sérieux, mais comme un piege et une épreuve. On jure à tout âge, à tout sexe, en tout lieu, dans les églises, dans les hôtels-de-ville, dans les colleges et dans les rues. La circonspection, le calme et le silence excitent les soupçons et la malveillance. On diroit qu'il ne sauroit trop y avoir de liens ni de sermens ; et par amour de la liberté, on en feroit le sacrifice.

Le voyageur Scythe qui au milieu de nos troubles a su cependant distraire et se faire distinguer, nous apprend l'impression qu'il éprouva chez les Athéniens. *Quand j'ouïs parler pour la premiere fois*, dit-il, *du serment, je ne le croyois nécessaire qu'à des nations grossieres à qui le mensonge coûteroit moins que le parjure.* A force de le prodiguer, *cette cérémonie auguste n'étoit plus qu'une for-*

malité outrageante pour les dieux, inutile à la société et offensante pour ceux qu'on oblige à s'y soumettre *.

Quand il s'établit un autre ordre de choses, si la nouvelle puissance exige une profession publique, dès que le législateur est reconnu, l'hommage essentiel est rendu; et réclamer devant lui est un nouvel aveu de sa souveraineté. Le serment tombe plutôt sur la puissance de faire que sur l'acte, plutôt sur l'autorité que sur l'exercice, et l'on engage sa soumission plus que son suffrage : sur-tout dans un temps où l'opinion est proclamée à si grand bruit la reine de l'univers; toutes les puissances de la terre peuvent juger le fait et le provisoire, le temps se réserve le fond de toutes les causes.

D'après ces observations, le serment ne doit plus alarmer : il ne faut jamais d'ailleurs perdre de vue que les puissances et les constitutions sont des faits, et les faits sont des regles. La providence l'a même voulu ainsi pour le repos du monde. Le serment est maintenant un devoir civique, quand il est requis; il est encore, vu la disposition des esprits, une convenance pour bannir les soupçons et les fantômes d'aristocratie et de contre-révolution.

S'il y a eu des désirs et des vœux de con-

* Anacharsis, t. I, pag. 457.

tre-révolution, il est très-démontré qu'il n'y en a jamais eu de plan, si l'on prend ce mot dans le sens ordinaire ; il est beaucoup plus clair que l'aristocratie a fourni des victimes plutôt que des insurgens. Ainsi ce colosse, cet hydre, marchant tantôt à découvert et tantôt sous le voile, les conspirations annoncées de proche en proche, ne sont plus que des ornemens nécessaires au succès des écrivains.

Il seroit bien temps que ce ton se changeât en quelque chose de calme, de droit et de ressemblant : il seroit par trop déplorable de prolonger ces terreurs simulées et ces conjurations fabuleuses, pour tenir le peuple en haleine et provoquer ces exécutions et ces incendies de zele patriotique, et pour ainsi dire de précaution et de prudence. Le calme, l'impartialité, les jugemens rassis sont-ils des fruits si rares et si étrangers sous notre nouveau climat!

Pour nous, monsieur, au milieu des agitations politiques et des ardeurs de cette canicule, pendant que les uns et les autres sont abattus ou enorgueillis dans leurs voies, et que la France fait ses grandes expériences, ne soyons pas oisifs et tirons de tout ceci un parti auquel si peu de gens pensent. Personne mieux que vous ne peut dire, à l'exemple de cet ancien * « je ne

* Tertul. de Pal.

» suis ni dans les intrigues ni à la porte
» des grands ; je ne vais point m'épuiser
» au barreau et dans les tribunes ; on ne
» me voit ni dans les camps, ni dans les
» marchés, ni dans les places publiques :
» je me suis retiré, parce que j'ai assez de
» peine et d'embarras à la maison ; c'est
» en moi et dans mon ame qu'est mon
» unique affaire. *In me unicum negotium*
» *mihi est* ».

Le chef de notre école nous montre en quelle considération il faut tenir les ambitieux, les politiques et les grands, et quel état il faut faire de tout ce qui les agite. Il nous apprend à voir les choses de plus haut, à regarder toutes les constitutions humaines comme subordonnées à une constitution supérieure, dont la loi fondamentale est de régir les choses d'ici bas par l'instabilité. Comme le souverain maître remue la nature entiere ! comme il change ses formes de diverses manieres, et que de volcans de toutes les especes pour bouleverser la terre ! Ses disciples en sont avertis d'avance ; c'est au milieu des ruines et des désolations qu'ils jugent mieux tout ce qui passe, qu'ils suivent de plus près leurs affaires, et marchent et plus vîte et plus droit au véritable but.

II LETTRE,

Au même.

Nous avons pensé long-temps, monsieur, qu'on ne vouloit que délier quelques rébelles indisciplinables, et prévenir par de plus salutaires épreuves les engagemens téméraires.

Nous comptions sur des ennemis du relâchement, de l'oisiveté, du désordre, et sur des amis de la vie commune & religieuse.

Nous nous étions flattés que l'on n'en vouloit qu'aux richesses et aux dépouilles, et qu'alors les pertes produiroient des trésors d'un ordre supérieur, et que la simplicité feroit tout renaître.

Nous nous applaudissions de ce qu'une réforme toujours desirée par les plus grands serviteurs de Dieu pourroit enfin s'accomplir, et que des obstacles si souvent insurmontables à leur zele s'évanouiroient devant une volonté pleine et toute puissante.

Toutes nos espérances sont donc évanouies. L'arbre est frappé dans sa racine: la France est déclarée à jamais stérile ; et les conseils évangéliques n'y fleuriront plus.

L'église entre en grand deuil! cette ten-

dre mere pleure comme Rachel *ses enfans ; et ne veut point tarir ses larmes.* Nous n'avons pu le voir sans serrement de cœur et sans une inexprimable tristesse ; nous sommes consternés sans être confondus ; car il sera facile d'honorer les funérailles et de prémunir la postérité. Mais pour l'instant, à peine a-t-on le temps de prier pour ses ennemis. Il est juste de laisser ceux qui frappent, pour secourir ceux qui tombent. Il faut même se taire, lorsqu'il n'y a plus qu'un ordre de paroles et de bruit pour se faire entendre. Il est prudent de ne plus parler qu'à voix basse et comme à l'oreille de ceux qui comprennent, et d'attendre que le temps ramene les réflexions et les regrets.

Le devoir du moment est d'éclairer, de fortifier ceux qui pourroient s'égarer.

Les religieux en entrant dans le cloître firent leur sacrifice, et le ciel l'accepta. Le contrat s'est passé sous la sanction des loix divines et humaines : envain l'effaceroit-on des registres du monde, il est inscrit dans le livre éternel. Si les chaînes temporelles et grossieres sont rompues, les liens éternels et invisibles ne le sont pas. Le siecle absout les infideles, mais un autre tribunal les attend.

Les conseils évangéliques sont les fondemens de la vie religieuse ; la perfection a

ses voies, et la pauvreté se perd dans la propriété, l'obéissance dans une vie indépendante, et la chasteté dans une vie séculiere.

Dans des circonstances aussi critiques, le souverain pontif écrivoit à l'évêque de Brinn.

« Il faut sur-tout avoir soin que tous » demeurent dans leur vocation et pour » cela qu'ils se retirent dans d'autres mo» nasteres, ou de leur propre institut, ou » d'un autre, pour y observer les vœux so» lemnels qui les ont consacré à Dieu. Il » ne faut aucun égard pour les considéra» tions humaines que vous m'avez mandé » avoir eu en vue dans l'affaire des reli» gieux, et il ne faut s'inquiéter que de la » conscience et du salut * ».

Que personne donc ne se fasse illusion; dès qu'il y a liberté de rester dans les cloîtres, il y a nécessité d'y vivre et d'y mourir. Qu'on ne s'aveugle point sur sa position et des circonstances singulieres : s'il en est d'extraordinaires, que nous sommes bien

* *Curandum imprimis est, ut omnes in vocatione suâ permaneant, ideòque in alia, vel proprii, vel alterius instituti, monasteria se recipiant, ubi vota solemnia, quibus vitam deo consecrârunt, ritè rectèque persolvant. Nulla rerum humanarum ratio, quam te in monachorum causâ, præ oculis habuisse scribis : sed una conscientiæ et salutis cura habenda est.* Pius papa VI, venerabili fratri Matthiæ Brunensium episcopo.

loin de prévoir, qu'on courre à son évêque pour en conférer avec lui aux pieds de la croix de J. C. C'est-là que se dissipent les nuages, et l'on se releve avec plus d'ardeur pour se refugier de maison en maison de son institut ou d'un autre; parce que s'il est des pratiques particulieres dans les différens ordres, il en est de communes. Les observances distinctives peuvent se perdre, mais la substance se conserve; et les vœux, l'esprit et le fond de la vie religieuse sont les mêmes par-tout. Enfin si tous les cloîtres étoient rasés, on se feroit une retraite dans le monde, une solitude dans son propre cœur, « en mémoire de sa voca-» tion et de la discipline réguliere à laquelle » on s'est autrefois voué : que chacun ob-» serve ainsi les vœux solemnels qui reste-» ront toujours entiers et toujours invio-» lables * ».

Tel est l'esprit de l'église, de son premier interprete et de son chef. Elle a gémi sur ces arbres morts qui se sont courbés d'avance sous la coignée. De lâches déserteurs, car ils ne méritent plus le nom de religieux, en offrant leurs biens et en se

* *Sed quisque debet versari in sæculo, memor vocationis suæ, ejusque tenax disciplinæ et vitæ regularis, cui se pridem adscripserit. Vota solemnia, quæ semper firma semperque immota permanebunt, custodiat et servet.* Idem.

mettant

mettant à prix, ont joint à l'inutilité des offrandes et des calculs mercenaires la honte d'une apostasie publique et anticipée.

Si nous avons la douleur de voir les pierres de l'édifice dispersées dans les places publiques, des cadavres épars venir répandre dans ce diocèse une odeur de péché et de mort, et si la providence ne nous raye point du nombre de ses pasteurs, nous ordonnerons de ne point admettre les religieux à célébrer la sainte messe, ou à exercer quelque fonction sans une permission spéciale signée de nous; nous ordonnerons également à tous les confesseurs de ne pas les entendre, ainsi que les religieuses, sans un pouvoir particulier, excepté dans les cas de maladie, et de n'avoir alors pour eux ni réconciliation, ni miséricorde que sous la promesse expresse de retourner dans le cloître pleurer leur scandaleuse désertion.

Ce n'est point là le langage d'une sévérité exaltée, c'est l'esprit de l'église et une chrétienne prudence pour nous mettre à l'abri des jugemens derniers. Les religieux hors de leur cloître tombent sous notre jurisdiction, et nous en serions responsables. *Quand les anges du ciel produiront au tribunal suprême*, selon S. Ephrem, l'*acte d'engagement & la signature de ces infideles*, nous ne voulons point être leur complice, ni ajoûter à notre propre compte une pareille charge.

Quel terrible événement pour réveiller les tiedes, et ressusciter les morts ! Il semble que la seule pudeur devroit suffire. Tous devroient se rallier de plus près autour de J. C., se rallumer d'un feu nouveau, pour répandre dans les derniers momens de plus vives lumieres. Dans quel moment voudroit-on quitter le joug léger du Seigneur, pour rentrer dans l'esclavage du monde, lorsque tant de gens fuient et cherchent au loin le repos et la solitude, et que chacun est pour ainsi dire marqué d'un sceau particulier selon son état, sa condition et ses principes ?

Si le temps est venu de se nourrir de craintes, de désolations et de rigueurs, que tous ces sentimens réunis nous ramenent à l'amour du devoir et à la providence : il n'y a plus de force et de prudence que là ; les hommes ne sont que ses instrumens : ce n'est pas eux, c'est elle qu'il faut voir. Au lieu de cette tristesse morne et désespérée, il faut un silence actif, une douleur mâle et chrétienne ; et quand tout se ravage au-dehors, que l'intérieur se fortifie et s'embellisse. Ménagez, ô mon Dieu, notre foiblesse, ou plutôt fortifiez-là, et frappez ensuite à coups redoublés, pourvu que nous baisions votre main souveraine, et que nous serrions dans nos bras votre croix adorable.

III LETTRE.

A la Révérende Mere Prieure des Carmélites.

IL y a long-temps, ma révérende mere, que vous savez apprécier les maximes et les jugemens du monde. Son esprit ne vous a pas conduit dans vos pieux aziles, et son esprit ne vous les fera pas abandonner. Qu'il regarde les cloîtres comme des prisons où notre divin maître n'a pour le servir que des esclaves; vous goûtez avec lui la véritable liberté, parce qu'elle est là *où regne son esprit* *. Vous avez des regles et des exemples, des modeles domestiques où éclatans qui confondroient les sages s'ils avoient le temps de les méditer, s'ils pouvoient considérer quelques instans l'image toujours vivante de cette auguste princesse qui est venue parmi vous rompre ses chaînes, chercher l'indépendance, et fuire la servitude des passions de la cour et des grandeurs. Un pareil spectacle ne se reverra donc plus. Hélas! vos maisons et ce royaume, qui naguere

* Cor. 3, 17.

étoient un asyle pour vos sœurs étrangeres et fugitives, n'offriront plus que des ruines et des tombeaux.

Quand on est sorti de l'Egypte pour respirer l'air pur du Carmel, l'on n'a plus de regards ni de soupirs pour elle. En vain vous sollicite-t-elle ; ses portes auront beau s'ouvrir, nous ne croyons point qu'aucune de vous profite jamais de cette insultante liberté. Que les barrieres et les clôtures tombent, nous vous verrons vous enfoncer encore plus dans vos profondes retraites. Inutilement la sagesse humaine voudroit les éclairer de ses impures lumieres, elles ne sont accessibles qu'aux rayons de ce soleil éternel qui vous embrâse.

C'est maintenant que les chastes épouses de J. C. vont bénir encore plus le silence et la sainte obscurité du cloître, et chanter à plus haute voix, combien *ses tabernacles sont aimables* *.

Toutes les lampes vont s'allumer ; et la vigilance des vierges ne se laissera surprendre ni par les exemples, ni par les insinuations subtiles et empoisonnées de l'ange de ténebres.

Le monde va être confondu par ces ames pures et élevées que le lendemain ne trouble jamais, et dont la pauvreté et la générosité

* Ps. 83.

ont également édifié cette ville. C'est donc vous qu'on enrichit, quand on vous dépouille, qu'on attache, quand on vous délie, qu'on affermit par les tentations et les épreuves. Les piéges et les dangers ne vont servir qu'à votre gloire et à votre salut. Les Saintes femmes quitterent les dernieres le calvaire ; elles accoururent les premieres au sépulcre. Les épouses du divin sauveur l'abandonneroient-elles dans les amertumes de sa nouvelle passion?

Vous n'avez pas besoin des lumieres du dehors. Les livres, les savans et les docteurs tombent dans ce moment. Il faut puiser dans une autre source. Votre divin époux se réserve le soin de vous instruire. C'est aux pieds de la croix que vos affaires se traitent ; et quand il survient une mortelle affliction, qu'il s'éleve une orage, les vierges de J. C. se jettent promptement dans son sein et l'écoutent en silence.

Si vous n'avez pas besoin de secours étrangers, nous avons besoin des vôtres ; nous vous demandons votre assistance, et c'est votre sainte fondatrice qui nous adresse à vous. * *Puisque Dieu a tant d'ennemis, et si peu d'amis, travaillons*, disoit-elle à ses compagnes, *de tout notre pouvoir à ce que ses derniers soient bons,... Parce que ce n'est pas maintenant*

* Chemin de la Perfection. Ch. 1 et 3.

le temps de voir des défauts en ceux qui enseignent les autres.

Unissez-vous donc dans des efforts communs et dans une charité universelle, pour obtenir tout ce qui nous manque : fortifiez par vos prieres tout ce qui est tiede, timide et chancelant dans ce diocese et dans l'église entiere.

Que le pieux supérieur qui dans ce tems de deuil a le bonheur de recueillir vos larmes, vous porte d'avance nos actions de grace et nos bénédictions. Puisse le pere céleste vous remplir de ses consolations et son esprit saint vous couvrir de ses ailes!

321